



Renseignement apres le deces de ma belle mere

Par **legros21000**, le **03/02/2009** à **18:02**

ma belle mere est decede mon beau pere aussi il y a beaucoup d argent de bloqué sur les comptes question : qui va touché de l argent les enfants proche les belles filles portant encore le nom de famille les petits enfants merci de votre reponse

Par **Marion2**, le **03/02/2009** à **18:29**

[fluo]Et encore une question sans bonjour !!![fluo]

Bonjour,

Ce sont les enfants de votre belle-mère et beau-père qui hériteront.

Si des enfants sont décédés, se seront les enfants de ces personnes décédées qui hériteront de la part de leur père ou de leur mère.

Quant aux belles-filles et gendres, ils n'ont droit à rien.